

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Étranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

UN RÉSIDENT SOLIVEAU

Tunis, le 27 Décembre 1900

Un résident soliveau

M. Benoît, notre résident général interimaire, n'était pas encore à Tunis que nous avions reçu les nouvelles les plus désespérantes à son sujet. Nous voulions cependant douter encore mais la triste réalité nous a bien forcé de reconnaître que les renseignements qu'on nous avait fournis étaient malheureusement d'une rigoureuse exactitude.

Tout d'abord, M. Benoît, sous-directeur des protectorats, n'aurait obéi qu'à une mesquine question de gros sous en acceptant de venir faire l'intérim de la résidence de Tunis. Jouissant, au ministère, de deux mille francs d'appointments par mois, il a vu, dans le dit intérim, une bonne aubaine de ramasser mensuellement 6 à 7000 francs de plus soit huit mille cinq cents francs et si l'intérim devait durer seulement six mois, la bagatelle de quarante mille francs à empocher, ce qui n'est pas à dédaigner par les temps qui courent. Aussi M. Benoît n'a rien demandé pour nous au ministre ; pas la plus légère satisfaction à accorder à une colonie qui a fini par étonner les parlementaires les plus endurcis par le bien fondé de ses réclamations et sa tenacité à les réclamer.

Parsa situation au quai d'Orsay, chargé des protectorats, M. Benoît connaissait sur le bout des doigts nos réclamations, il ne viendra donc pas nous dire le contraire, or, quelles réponses lamentables il a faites aussi bien au président de la Chambre de Commerce qui lui demandait bien peu de chose : de rendre à la Colonie française la mince prérogative d'être reçue le 1^{er} janvier et le 14 juillet par le représentant de la France accompagnée de ses représentants élus ? celle au président de la Chambre d'Agriculture qui réclamait l'abolition des prestations n'est pas moins déconcertante et celle au délé-

gué du 3^e collège qui demandait la suppression du cautionnement sur les journaux se passe de commentaires ?

Elles sont les mêmes : banales au possible ; des lieux communs pour esquiver la réponse franche et nette et gagner sans doute du temps :

« Je verrai, j'étudierai, je ne suis pas au courant, et autres balivernes du genre. »

A qui M. Benoît voulait-il faire accroire qu'il était aussi ignorant des choses tunisiennes ?

Que lui demandait-on, en somme ?

Bien peu de chose, en vérité !

Mais il ne fallait pas toucher au principe de la chose établie, celle-ci fut-elle la plus antidémocratique, c'eût été donner tort au Millet de sinistre et odieuse mémoire.

Du reste, ce n'est pas au quai d'Orsay, vieille forteresse réactionnaire, qu'il faudrait aller chercher les idées libérales si elles étaient bannies des autres ministères. C'est le *refugium peccatorum* où sont conservées jalousement et religieusement les idées conservatrices.

Que nos corps élus ne se bercent donc pas d'illusions !

La Colonie n'obtiendra rien, absolument rien, pas la plus légère réforme avec M. Benoît il n'est pas venu à Tunis pour cela.

C'est un soliveau que le ministère a placé à la tête du protectorat qui ne demandera pas mieux que de remplir ce rôle ingrat pourvu qu'il s'emplisse les poches.

M. Delcassé s'est joué de nous d'une façon indigne, nous commençons malheureusement à nous en apercevoir. Il fait tâche dans un ministère de défense républicaine.

Em. LACROIX.

Je croirais manquer au plus élémentaire devoir de la reconnaissance si je ne venais publiquement exprimer mes remerciements au docteur Lemansky pour les soins dévoués qu'il m'a prodigués pendant ma maladie et qui ont eu raison de celle-ci.

Pendant trois jours, miné par une fièvre de cheval qui pouvait m'enlever, sa science médicale a eu le dessus sur la maladie.

Je lui en conserve une vive reconnaissance. Em. L.

Quoiqu'il soit un peu tard, pour venir protester, nous tenons à le faire quand même.

Aucun des rédacteurs de la *Petite Tunisie* ne se trouvait sur le quai de la gare le jour de l'arrivée de M. Benoît, comme l'a annoncé la *Dépêche*.

Nous n'avons pas l'habitude d'aller nous fourrer dans les jambes du soleil levant et n'avons aucun goût pour le métier de lâche... qui a l'air de convenir si bien à la plupart de nos confrères.

CE QU'IL FAUT

Aurions-nous trop manifesté notre satisfaction à la nouvelle du départ de M. Millet, cet administrateur si mal préparé pour les importantes et délicates fonctions qui lui avaient été imprudemment confiées pour ne pas dire aussi toutes les espérances qu'a fait naître ici l'arrivée de son successeur, quant à la nouvelle orientation qu'il importe d'imprimer sans retard à la politique administrative de la Tunisie ?

Nous n'hésitons pas une minute à dire au nouveau Résident « Il n'y a qu'un programme et qu'une orientation : « Tout pour les Français et par les Français. »

Aujourd'hui le navire du Protectorat, débarrassé de toute cargaison dangereuse peut voguer à pleines voiles vers les ports heureux de la destinée si la main qui tient son gouvernail ne le conduit pas de parti-pris sur les écueils faciles à éviter.

Assez, maintenant, des attermoissements, des tergiversations et des compromis obligatoires du début.

Il faut marcher carrément à la colonisation et à la conquête commerciale de ce pays par l'élément français et il ne faut pas craindre d'aller en faveur de ce but sacré jusqu'à l'exagération, dans l'attribution des faveurs et des privilèges à accorder à nos compatriotes.

C'est la seule façon de conjurer utilement, en le faisant tourner à notre profit, ce que l'on est convenu d'appeler le péril étranger.

Ce qu'il faut donc, c'est d'obliger par des avantages considérables conférés au titre si envié de français, tous ceux qui en sont dignes à en briguer l'honneur et la faveur.

Nous sommes aujourd'hui merveilleusement outillés pour procéder à coup sûr et en connaissance de cause depuis que fonctionne ici l'utile décret sur le contrôle des étrangers.

Ce qu'il faut encore, c'est réformer de fond en comble la méthode d'enseignement affectée à l'élément indigène, d'en diminuer dans une très large mesure les sacrifices absolument inutiles et de la réduire à un enseignement élé-

Cet article n'émane pas de la rédaction ordinaire du journal et notre rédacteur en chef publie d'autre part les renseignements qu'il a reçus concernant M. Benoît : quoiqu'il en soit nous n'avons pas trop manifesté notre joie et nous ne saurions encore trop la manifester.

mentaire, quitte à envoyer dans les grandes universités de la Métropole les quelques sujets de sélection auxquels il peut convenir d'accorder la faveur d'une instruction supérieure.

Ce qu'il faut, c'est la suppression radicale des écoles italiennes et l'obligation pour les étrangers qui se fixent définitivement en ce pays de faire donner à leurs enfants une instruction française par nos établissements nationaux d'enseignement.

Ce qu'il faut, c'est de développer l'activité et les moyens financiers de celles de nos grandes administrations dont l'œuvre comme celle des Travaux publics est d'une incontestable utilité et à l'abri de tout reproche fondé.

Les grands travaux d'utilité publique bien conçus et sagement exécutés sont un des plus sérieux éléments de prospérité pour un pays, dont ils augmentent la valeur et le crédit financier.

Ce point de vue n'est point à dédaigner puisque la France garantit la dette de la Tunisie.

Il faut aussi créer en ce pays une solide élite commerciale et industrielle qui par ses relations avec la Métropole et avec l'étranger assure de plus en plus l'indépendance financière du protectorat à l'égard de la France.

Et pour arriver à cela il faut accorder à la main-d'œuvre française et aux capitaux français toutes les faveurs, toutes les facilités et tous les encouragements capables de les appeler et de les retenir dans ce pays, où, aujourd'hui, ils s'étiolent misérablement.

Il faut enfin, sans que cela puisse causer aucun tort aux produits similaires, que la France ait intérêt à importer en Tunisie, il faut donc nous, se hâter de porter secours en leur infusant des capitaux et du sang français avant qu'elles ne rendent le dernier soupir à quelques industries tunisiennes établies ici depuis des siècles et qui sont en train de disparaître lamentablement depuis que leurs produits ont été frappés de droits de consommation qui les mettent à un prix de revient supérieur aux similaires importés de France.

Il y a là une question vitale pour le pays.

Le champ des réformes est vaste : et il y a encore de multiples points à signaler. Nous espérons que l'on mettra la main à l'ouvrage non pas demain mais tout de suite.

La Colonie réclame :

1^o La suppression de la taxe des routes autrement dit des prestations.

2^o La suppression du cautionnement sur les journaux.

3^o D'être reçue en corps le 1^{er} janvier et le 14 juillet avec ses élus en tête.

Ce sont de bien minces satisfactions qu'un résident libéral s'honorerait en les accordant.

M. Benoît sera-t-il ce résident libéral ?

Notre rédacteur en chef vient de bénéficier de la loi d'amnistie récemment votée par le Sénat dans l'instance Blanchet.

En effet, amnistie pleine et entière est accordée pour tous les faits antérieurs au 15 décembre 1900, savoir : 1^o A tous les délits de presse, etc., etc.

Il reste la partie civile pour laquelle il a interjeté appel et qui viendra le 28 février prochain devant la Chambre des appels correctionnels de la Cour d'Alger.

Echos & Nouvelles

Un journal local continue à prendre à partie, malgré l'engagement formel de n'en rien faire, la direction des Travaux publics qui est au-dessus de tout reproche.

Nous demandons une bonne fois pour toutes à certains membres du comité de direction politique du dit journal s'ils se rendent solidaires des attaques de ce journal. Que ceux à qui s'adressent notre demande nous comprennent bien car nous saurons mettre les points sur les I s'il le fallait.

Nous ne sommes pas chargés de prendre la défense de la dite direction mais à la *Petite Tunisie* nous n'aimons ni les mufles ni les tartufes.

Notre confrère Candas vient d'avoir la douleur de perdre sa belle-mère M^{me} V^{re} de Casse.

Nous prions M^{me} Candas et notre confrère d'agréer nos sincères compliments de condoléance.

Il paraît que M. Benoît vient de rendre à la Chambre d'Agriculture l'indemnité qui lui avait été supprimée par M. Millet-fine-jambe.

Cet acte de la part du nouveau Résident ne pourrait que l'honorer et il serait un peu moins le Résident soliveau qu'on s'est plu à nous le dépeindre.

Nous ne demandons pas mieux que d'avoir été induit en erreur.

Notre confrère Bonnier-Ortolan est arrivé par le courrier de mardi soir à Tunis où il vient passer quelques mois.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

De tous côtés on nous a demandé quel était le sale individu dont nous avions dénoncé les goûts libidineux.

Ce triste sire n'habite pas Tunis mais Trépigny-les-chaussettes, une ville bien connue de France, de Navarre ou d'ailleurs !

Après être resté quelques jours à Tunis M. Durand, administrateur-délégué de la Cie du gaz et des eaux, a repris le chemin de Paris.

Disons que les travaux de construction de l'usine électrique commenceront incessamment.

M. Rougier inspecteur du mouvement du B.G. à Tunis dont nous avons annoncé la nomination en la même qualité à Bône, a quitté Tu-

MAGASIN GÉNÉRAL

Maison BORTOLI Frères

TUNIS — 22, Avenue de France, Rues Amilcar, Annibal et Régulus — TUNIS

G^DE EXPOSITION GÉNÉRALE DES JOUETS ET ARTICLES POUR ÉTRENNES

Superbes occasions dans tous les rayons. Choix considérable de bibelots fantaisie, jeux et jouets. Rayon spécial de confiserie. Marrons glacés, fondants, etc., etc.

ENTRÉE LIBRE POUR VISITER L'EXPOSITION

Société de Pétroles Russes

C. P. MUSCAT

THE PETROLEUM COMPANY

DÉPOT : 23, Rue de Besançon

BUREAUX : 24, Rue de Metz

Quinquina VINCENT

(Marque déposée)

Vente des vins de Carthage
Gros et détail

Expéditions par caisses et par fûts
dans tous les pays

On expédie par colis-postaux dans
toute la France du Vin Muscat de
Carthage.

S'adresser à M. V. VINCENT, négociant en vins
7, rue du Soudan, près de la Gare française — TUNIS

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbiocides cicatrisantes, qui ont valu au Coaltar Saponiné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 francs, les 6 flacons 10 francs, dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NÉE

Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier

PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et C^o
PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

Grande Brasserie du Phénix

TUNIS — rues Amilcar et Annibal — TUNIS

RESTAURANT A LA CARTE

Bière bruns et blonde supérieure

Salle de restaurant au premier

SALON — JARDIN

MONTAGNOUX ET VILLARD, PROPRIÉTAIRES

MAISON RECOMMANDÉE POUR LA QUALITÉ DE LA BIÈRE

BILLARDS

DEMANDEZ PARTOUT

L'Amer et le Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs Expositions
Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.

Médaille d'Or, Exposition Universelle : Paris 1900.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire
GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
Service à la carte et à prix fixe
Salons pour Familles
Spécialité de Conserves de Gibiers et de Prêles
MÉDAILLE OR ET ARGENT

PALUDINE

élixir toni fébrifuge

A BASE D'EXTRACTUM ANIMALIS

Souveraine contre les fièvres paludéennes périodiques, la cachexie des fièvres intermittentes chroniques, les fièvres graves, typhus, les névralgies, etc. Remplace la quinine sans en avoir les inconvénients.

Doses : Une grande cuillerée matin et soir. Pour les enfants, demi-dose.

Dépôt : Pharmacie Malackowski, Tunis

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des
13 Août 1879 et 15 Juin 1881

BUREAUX : 12, Rue de Hollande

DERNIERS BILLETS

LOTÉRIE

DES ENFANTS TUBERCULEUX
ORMESSON — SAINT-POL-S-MER
Autorisée par le gouvernement pour toute la France
4 GROS LOTS

250.000 f

100.000 f

50.000 f — 20.000 f

1 lot de.....	10.000 fr.	40.000 fr.
13 » ».....	5.000	65.000
25 » ».....	1.000	25.000
26 » ».....	500	13.000
1184 » ».....	100	118.400

1253 lots pour..... 651.400 fr.

EN UN SEUL TIRAGE QUI SE FERA LE

15 FEVRIER 1901

Tous les lots sont payables en argent

Le Billet : 200 fr. — On trouve des billets dans toute la France, chez les princip. dépositaires, libraires, etc.

Précédent à domicile, s'adr. à l'Éditeur des ENFANTS TUBERCULEUX, 35, r. Miromesnil, Paris, en joignant à la dem. m^o du prix des billets et une enveloppe affranch. portant adresse retour.

HORS CONCOURS
Exposition Universelle PARIS 1900

POUDRE DE RIZ

ADHÉRENTE — PARFUM EXQUIS — INVISIBLE

LA MADONE

Vente en Gros : HUBERT, Parfumeur, Bordeaux
et 26, Rue d'Enghien, PARIS

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PARFUMERIES

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE à Tunis.

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE
7, Rue des Glacières, 7

Le gérant : EM. LACROIX

Ce journal est exécuté par des ouvriers syndiqués

GRAND PRIX EXPOSITION INTERN^o LYON 1894

HORS CONCOURS. Membre du Jury EXPOSIT^o INTERN^o BORDEAUX 1895

PLUS DE MAUX DE DENTS!

PAR L'EMPLOI DES
DENTIFRICES
Elixir, Poudre et Pâte

des RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de Soulaac
Dom MAQUELONNE Prieur
par le Prieur P. BOURSAUD
Inventé en l'an 1373

Vente en Gros : SEGUIN, BORDEAUX
MAISON FONDÉE EN 1807

VENTE dans toutes les BONNES PARFUMERIES, PHARMACIES ET DRUGGERIES.

MAISON à PARIS, 26, Rue d'Enghien.

EXIGER LA SIGNATURE DU PRIEUR MAQUELONNE B.



Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal TUNIS

Etablissements OROSDI-BACK

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10 MILLIONS DE FRANCS

Rue Es-Sadikia et rue d'Allemagne, TUNIS * Siège Social : 9, Cité d'Hauteville, PARIS

A L'OCCASION DES FÊTES DU JOUR DE L'AN

EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE

DE JOUETS ET ARTICLES POUR ÉTRENNES

OCCASIONS A TOUS LES COMPTOIRS

PRIX EXTRÊMEMENT AVANTAGEUX

